



Les Économistes atterrés

www.atterres.org

Le système de retraite français, éléments de comparaison internationale

Thibault Laurentjoye, Léo Malherbe

30 mars 2023

Contact : contact@atterres.org

Sommaire

1. La réforme du système de retraites et les motivations du gouvernement.....*p 3*
2. Les dépenses publiques en comparaison internationale.....*p 4*
3. Les dépenses de retraite en comparaison internationale.....*p 7*
4. Les performances du système français de retraite en comparaison internationale.....*p 12*
5. Conclusion.....*p 18*

1. La réforme du système de retraites et les motivations du gouvernement

Elisabeth Borne affirmait en janvier que la réforme du système de retraite (allongement de la durée de cotisation à 43 ans et report de l'âge de départ légal à 64 ans) a vocation à « préserver notre système de retraite par répartition »¹.

Ce faisant, le gouvernement suggère que le système de retraite français serait en danger. L'argument avancé par le gouvernement est que « le nombre de ceux qui cotisent pour les retraites diminue par rapport au nombre de retraités ». Il s'agirait donc de réformer pour préserver l'équilibre financier du système de retraite.

On peut noter à ce propos que d'après le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), le système de retraite devrait certes connaître un léger déficit dans les années à venir, mais a une trajectoire globalement équilibrée :

« Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite » (Rapport du COR, 2022, p. 9)²

Ce n'est donc pas l'équilibre financier à long terme du système de retraite qui motive cette réforme. Comme l'a souligné Michael Zemmour, « le gouvernement choisit de faire une réforme des retraites pour une question de finances publiques »³.

En effet, dans le programme de stabilité 2022–2027 publié en janvier 2022, le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit public sous le seuil des 3% à l'horizon 2027. Pour ce faire, les dépenses publiques ne doivent pas augmenter de plus de 0,6% par an en volume entre 2023 et 2027.

Dans la mesure où les dépenses de retraite représentent à elles seules 23,4% des dépenses publiques, c'est en particulier en réduisant les dépenses de retraite que le gouvernement compte atteindre ses objectifs budgétaires plus généraux.

Contrairement au discours d'Elisabeth Borne, la réforme des retraites ne vient pas « préserver » le système français de retraites. Ce n'est pas une réforme de « progrès »⁴. Au contraire, cette réforme vise à réduire les dépenses de retraite afin

¹ <https://www.vie-publique.fr/discours/287799-elisabeth-borne-10012023-reforme-des-retraites>

² https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-02/RA_COR2022_def.pdf

³ https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/social/reforme-des-retraites-l-economiste-mickaël-zemmour-estime-qu-il-n-y-a-pas-urgence_AV-202303060337.html

⁴ Le gouvernement a d'ailleurs usé de nombreux mensonges pour promouvoir sa contre-réforme des retraites (sur les 1200€, sur les femmes, sur les carrières longues, etc...). Voir par exemple :

https://www.liberation.fr/checknews/minimum-de-pension-a-1-200-euros-les-petits-mensonges-et-grosses-approximations-du-gouvernement-sur-les-beneficiaires-20230204_5BPZXSHV2ZDWFGOQX2Y54GXLI/.

<https://www.mediapart.fr/journal/politique/150223/les-cinq-mensonges-du-gouvernement-sur-les-retraites>

<https://www.economie-et-politique.org/2023/02/13/retraites-les-mensonges-du-gouvernement/>

de réduire le déficit et de compenser les baisses de prélèvements sur les entreprises et sur les ménages à hauts revenus décidées par les gouvernements successifs. Le programme de stabilité est clair sur ce point :

« Une réforme des retraites, comme le Président de la République s'y est engagé au cours de la campagne électorale, contribuera notamment à cet objectif » (Programme de stabilité 2022 – 2027, p. 16)⁵

Le débat actuel sur le financement du système de retraites s'inscrit dans un débat plus général et plus profond : le débat sur le niveau des dépenses publiques. Pour la majorité, il faut absolument réformer le système de retraites car il représente une charge trop lourde pour les finances publiques, compte tenu des objectifs affichés et des arbitrages fiscaux réalisés.

2. Les dépenses publiques en comparaison internationale

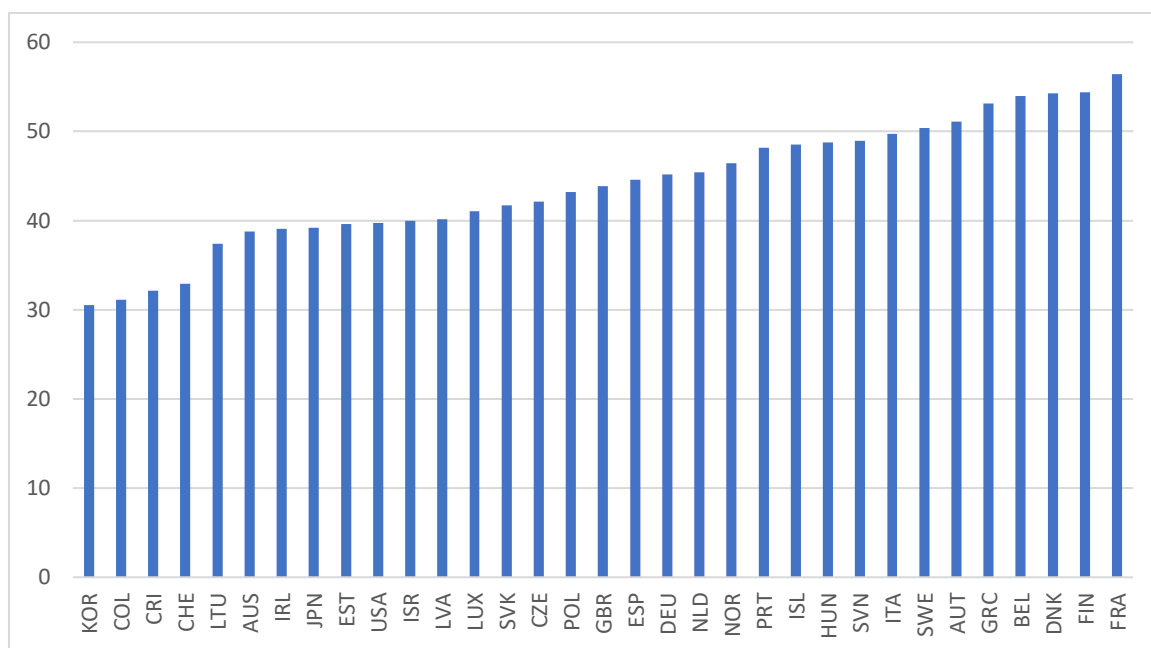
Un des arguments des tenants de la baisse des dépenses publiques est celui des comparaisons internationales : les dépenses publiques seraient tellement élevées en France par rapport aux autres pays que toute réforme visant à les réduire serait la bienvenue. Cependant, ces comparaisons internationales comportent d'importantes limites.

Pour comparer le niveau des dépenses publiques entre plusieurs pays, on utilise le ratio entre les dépenses publiques d'un pays et son PIB. De cette manière, on peut comparer les dépenses publiques d'un pays à différentes époques ou les dépenses publiques de deux pays de taille ou de niveau de richesse différents.

Pour rappel, le PIB correspond à l'ensemble des richesses que produit un pays pendant une année et donc à la somme des revenus des agents résidents. Les dépenses publiques quant à elles comprennent toutes les dépenses des administrations publiques, c'est-à-dire les dépenses des administrations centrales, celles des administrations locales et celles des administrations de sécurité sociale.

La France, avec son ratio de dépenses publiques sur PIB de 59% en 2021 figure en tête du classement international. Si l'on fait la moyenne des ratios de dépenses publiques sur une décennie entre 2008 et 2018 à partir des données de l'OCDE, la France a bien un ratio de dépenses publiques structurellement supérieur au reste du monde (56,4%). Elle est cependant suivie de près par la Finlande (54,4%) et le Danemark (54,3%). Sur cette même période, l'Allemagne a un ratio moyen de 45,2% et les États-Unis se situent à 39,8%.

⁵ https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2022/programme_stabilite/PSTAB%202022.pdf



Graphique 1: Dépenses publiques en pourcentage du PIB (moyenne 2008 – 2018).
Source : OCDE

Comparer ces ratios et les écarts entre les pays n'est cependant pas toujours pertinent. La raison principale est que selon les pays étudiés, les administrations publiques ne prennent pas directement en charge les mêmes besoins de leur population.

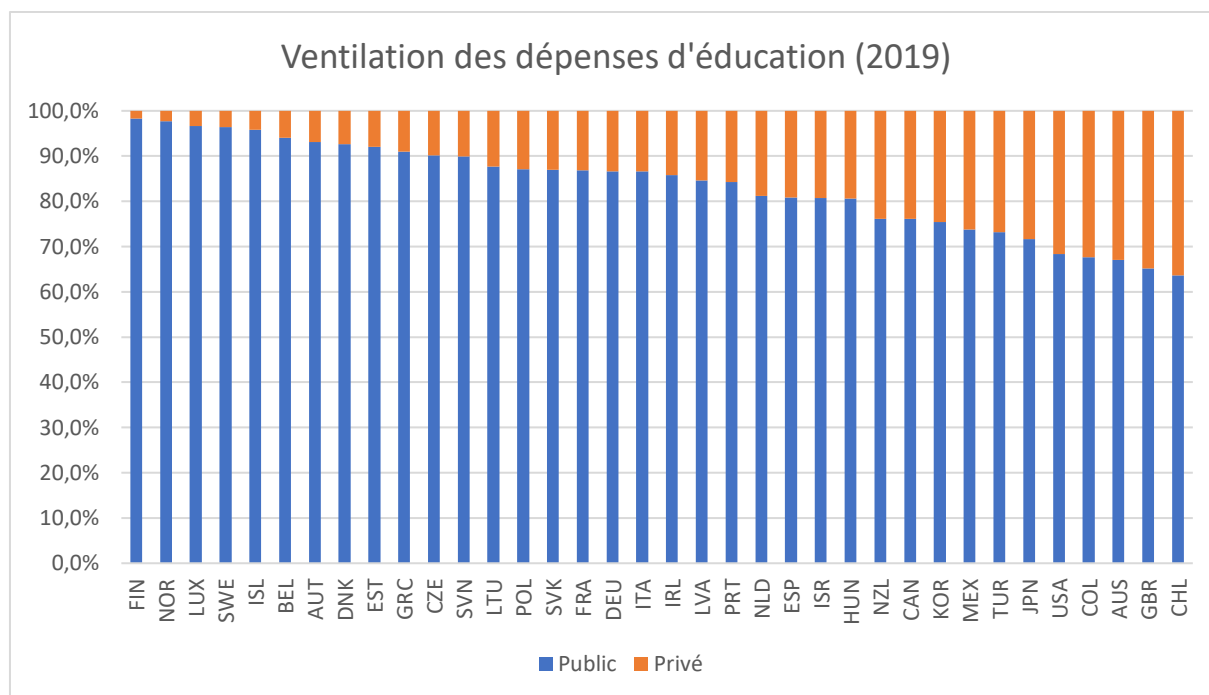
Dans tous les pays, les administrations publiques prennent en charge des dépenses régaliennes comme les dépenses de défense, de justice, de maintien de l'ordre public, etc. Jusque-là, la comparaison peut faire sens, dans une certaine mesure. Néanmoins, dès que l'on sort du champ des dépenses régaliennes, un grand nombre de services rendus aux ménages peuvent l'être, dans l'absolu, indistinctement par les administrations publiques ou par des entreprises privées.

En pratique la différence entre les deux tiendra essentiellement à l'objectif assigné à la dépense et à la marge de manœuvre laissée à ceux qui bénéficient de cette dépense. S'agissant d'une dépense publique, l'objectif à atteindre est la satisfaction de besoins collectifs, tandis que la dépense des entreprises privées est guidée par la quête du profit. La dépense publique a un effet redistributif qui dépasse largement celui de la redistribution monétaire dans la mesure où la moitié de la réduction des inégalités permise par la redistribution provient de transferts en nature (comme l'éducation ou la santé)⁶ qui permettent un accès universel à des services publics. Le choix entre dépense publique et privée n'est donc pas neutre.

Attardons-nous un instant sur l'exemple des dépenses d'éducation afin d'illustrer pourquoi la comparaison des ratios de dépense publique pose un problème. Les

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371275?sommaire=5371304>

dépenses d'éducation peuvent être ventilées entre les dépenses publiques d'éducation⁷ et les dépenses privées d'éducation⁸.



Graphique 2: Ventilation des dépenses d'éducation entre public et privé (2019).
Source : OCDE

Alors que dans certains pays les dépenses d'éducation sont essentiellement publiques, comme en Finlande (98,3%) ou la Norvège (97,8%), dans d'autres pays cette part est notablement plus faible, comme au Chili (63,8%) ou en Grande-Bretagne (65,1%)⁹. Dans le premier cas, ces dépenses apparaîtront comme des dépenses publiques, dans le second cas, elles ne seront pas prises en compte dans le calcul du ratio de dépenses publiques. Bien que dans les deux cas ces dépenses existent bien, elles n'ont pas les mêmes conséquences sur le ratio de dépenses publiques et sur la perception de la gestion des finances publiques que donnent les comparaisons internationales. Cela fonctionne de la même pour d'autres types de dépenses, comme les dépenses de santé par exemple.

D'une manière générale, les pays où le périmètre des services publics est plus réduit ont tendance à avoir des ratios de dépenses publiques plus faibles. Il faut donc bien prendre garde à ce que l'on compare *vraiment* quand on compare des ratios de dépenses publiques. Oui, la France a davantage de dépenses publiques

⁷ Les dépenses publiques d'éducation incluent les dépenses directes au titre des établissements d'enseignement et les subventions publiques versées aux ménages et gérées par les établissements d'enseignement.

⁸ Les dépenses privées d'éducation comprennent toutes les dépenses directes au titre des établissements d'enseignement, à l'exclusion des subventions publiques et des autres dépenses en dehors des établissements (manuels, cours de soutien), financées par des sources privées.

⁹ Nous nous intéressons ici aux dépenses de d'éducation allant de l'éducation primaire à l'éducation tertiaire.

mais celles-ci couvrent un ensemble de besoins plus grand. Autrement dit, le périmètre des services publics est plus étendu, et cela explique des dépenses publiques plus élevées en proportion du PIB¹⁰.

Comparer les ratios de dépenses publiques n'ayant peu d'autre sens que celui d'indiquer le degré de socialisation des différents pays, on peut imaginer de comparer plutôt leurs dépenses « en parité de services ». Il s'agirait alors de mettre en parallèle les dépenses qui permettent de satisfaire certains besoins de la population, indistinctement du fait que ces dépenses soient privées ou publiques. On pourrait ainsi comparer le ratio des dépenses totales nécessaires pour garantir à la population différents besoins ou différentes gammes de besoins. De cette manière on pourrait d'ailleurs voir si les dépenses publiques sont plus « efficaces » que les dépenses privées. Illustrons cette idée avec l'exemple des pensions de retraite.

3. Les dépenses de retraite en comparaison internationale

Les dépenses de retraite désignent toutes les dépenses consacrées aux pensions de retraite et de réversion. Les dépenses publiques de retraite englobent les prestations en espèces destinées aux personnes âgées ayant quitté le marché du travail (pré-retraites et supplément pour personnes à charge compris). Elles incluent également les dépenses sociales consacrées aux services aux personnes âgées, aux services d'accueil et de réhabilitation, aux services d'aide à domicile et les dépenses liées aux soins en institution. Les dépenses de retraite privées comprennent quant à elles les paiements effectués par les régimes privés de retraite, qu'il s'agisse de régimes d'entreprise, de branche, ou de régimes de fonds de pension sur initiative individuelle.

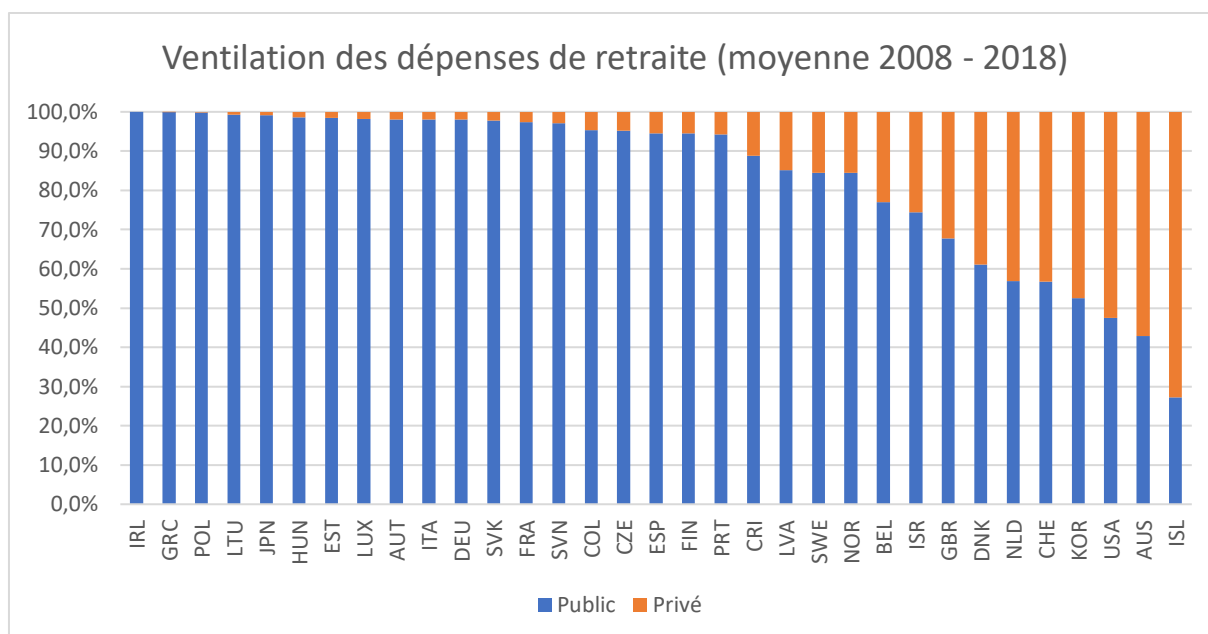
Selon les pays, les dépenses de retraite peuvent se répartir selon des modalités variées entre dépenses privées et publiques (graphique 2), comme nous l'avons déjà fait pour les dépenses d'éducation.

¹⁰ Nous pouvons rappeler ici que le ratio de dépenses publiques sur PIB est un indicateur comportant d'autres limites que celle que nous développons ici sur le périmètre variable des services publics. Par exemple, cet indicateur a un problème de construction : les dépenses de consommations intermédiaires sont comprises dans les dépenses publiques au numérateur alors qu'elles sont déduites de la production avec le PIB qui se trouve au dénominateur. La conséquence est donc que la dépense publique n'est pas une partie du PIB. Pour de plus amples discussions sur les limites de cet indicateur, se reporter aux textes des économistes atterrés :

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/les-economistes-atterres/2021/12/21/l-insee-remet-les-pendules-a-l-heure-sur-le-travail-des-fonctionnaires>

<https://www.alternatives-economiques.fr/christophe-ramaux/depense-publique-sy-retrouver-enfin/00104024>

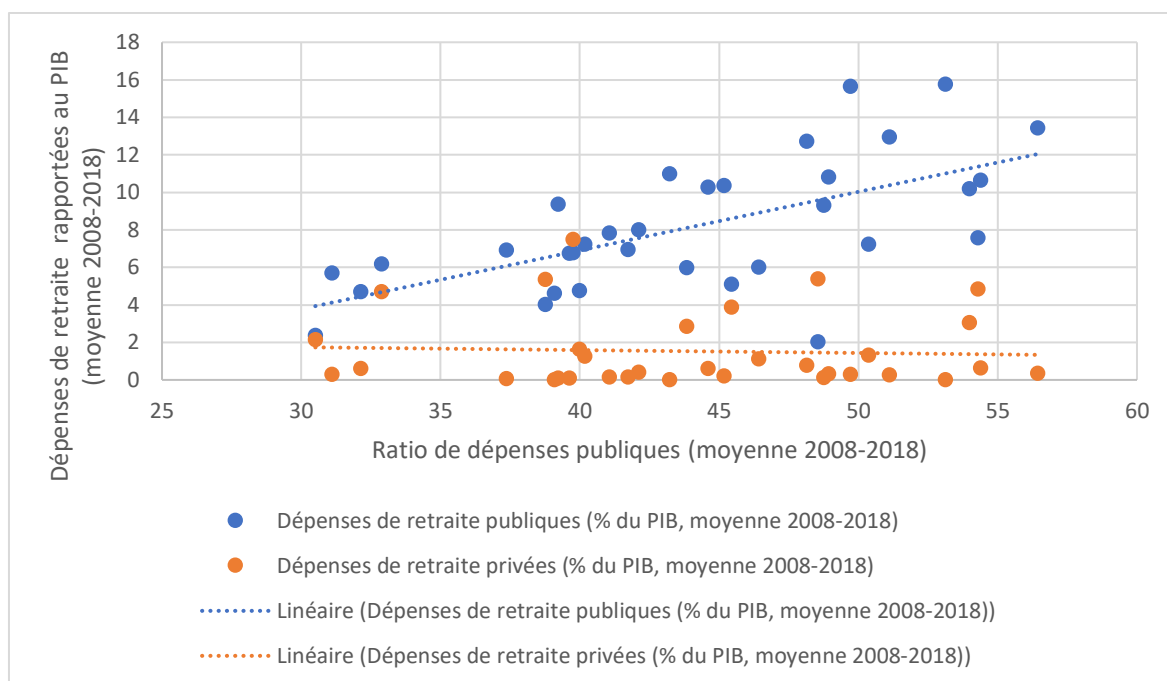
<https://www.alternatives-economiques.fr/depenses-publiques-pib-un-calcul-trompeur/00101579>



Graphique 3: Ventilation des dépenses de retraite privées et publiques (moyenne 2008 – 2018). Source : OCDE

Pour ce qui est des dépenses de retraite, la ventilation public/privé fait ressortir des écarts encore plus grands selon les pays que pour les dépenses d'éducation. Dans des pays comme l'Irlande (100%) ou la Grèce (99,9%) les dépenses de retraite sont quasi-intégralement des dépenses publiques, alors que dans des pays comme l'Australie (42,8%) ou l'Islande (27,3%), la majorité des dépenses de retraite sont des dépenses privées.

Pour l'échantillon de 32 pays à notre disposition et sur la période considérée, on observe (graphique 3) que plus les dépenses publiques de retraite sont élevées, plus les dépenses publiques totales le sont (bleu). A l'inverse, on constate que les dépenses privées de retraite ont une relation négative avec les dépenses publiques totales (orange).

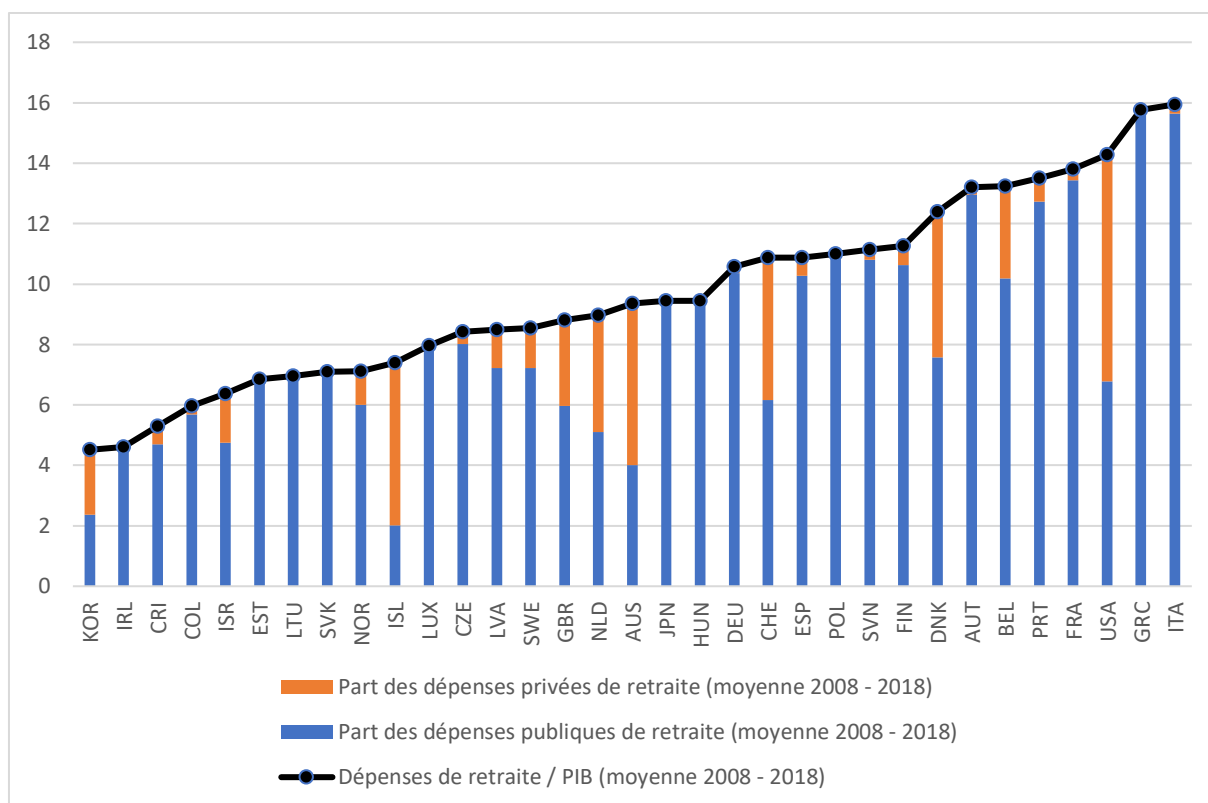


Graphique 4 : Relation entre les dépenses de retraite privées et publiques et les dépenses publiques (moyenne 2008 – 2018). Source : OCDE

Autrement dit, les pays qui ont des dépenses de retraite provenant en quasi-totalité des administrations publiques voient leur ratio de dépenses publiques augmenter¹¹, tandis que les pays ayant une part notable de dépenses privées parmi les dépenses de retraite ont des ratios de dépenses publiques plus faibles, indépendamment du coût total de leur système de retraite.

Intéressons-nous maintenant au niveau des dépenses totales de retraites des différents pays en plus de leur ventilation public/privé (graphique 5).

¹¹ Bien sûr, un pays plus libéral a moins de dépenses publiques en général (santé et éducation par exemple), pas seulement en matière de retraites.



Graphique 5 : Dépenses de retraite totales, privées et publiques en pourcentage du PIB (moyenne 2008 – 2018). Source : OCDE

On constate d’abord que les pays ont des niveaux de dépenses totales de retraites très variables, allant de 4,5% du PIB en Corée du Sud à 15,9% en Italie. On observe ensuite que parmi les 32 pays de l’échantillon, l’Italie et la Grèce sont les pays qui ont les dépenses de retraite moyennes les plus élevées en pourcentage du PIB, avec respectivement 15,9% et 15,8% du PIB en moyenne entre 2008 et 2018. On peut rappeler cependant que sur la période considérée (2008 – 2018), la Grèce et l’Italie ont connu des politiques d’austérité qui ont réduit leur PIB et ont donc mécaniquement augmenté le ratio étudié ici¹².

Enfin, ce graphique nous permet de constater que si on ajoute, pour le cas du Danemark par exemple¹³, les dépenses privées de retraites (4,8% du PIB) aux dépenses publiques du totales (54,3% du PIB), on obtient un total de 59,1% en moyenne sur la période 2008 – 2008. Si on procède de même pour la France, en ajoutant les dépenses privées de retraites (0,4% du PIB) aux dépenses publiques

¹² En réalité, la Grèce et l’Italie ont selon Henri Sterdyniak des régimes de retraites objectivement plus favorables (pour ceux et celles qui en bénéficient) :

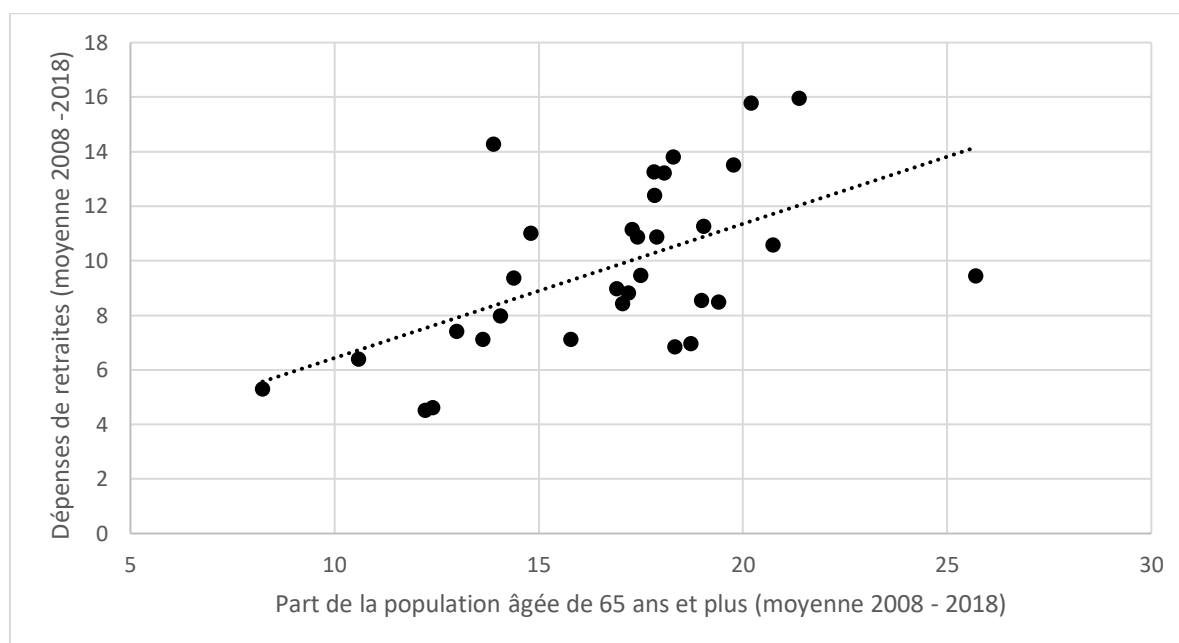
<https://www.atterres.org/refuser-la-degradation-des-retraites-maintenir-et-developper-un-systeme-satisfaisant/>

¹³ La pension de retraite publique au Danemark est la somme de deux montants forfaitaires (minorés en cas de revenus d’activité additionnels) : un montant de base d’environ 850 euros, ainsi qu’un montant supplémentaire de 950 euros pour les personnes vivant seules et 480 euros pour les personnes vivant en couple. Les retraités dans une précarité extrême reçoivent un montant additionnel de 200 euros par mois. <https://lifeindenmark.borger.dk/pension/state-pension>

(56,4%), on obtient un total de 56,8%, soit un niveau plus faible que celui du Danemark. On voit bien ici l'importance de raisonner en parité de services et donc d'ajouter les dépenses privées aux dépenses publiques de retraite.

Un résultat assez surprenant et intéressant est que les États-Unis, en troisième place, ont des dépenses retraite totales moyennes de 14,3% sur la période 2008 – 2018, supérieures à celles de la France (13,8%). Cela permet de relativiser l'argument selon lequel les dépenses de retraite seraient trop élevées en France. Elles sont en réalité inférieures (bien que du même ordre de grandeur) qu'aux États-Unis. La différence tient au fait qu'en France, l'immense majorité de ces dépenses sont prises en charge par les administrations de Sécurité sociale, tandis qu'aux États-Unis ces dépenses sont, pour plus de la moitié (52,5%), assurées par des systèmes d'assurances privées.

Cependant, il serait tout à fait pertinent de répondre que le fait de comparer les dépenses de retraite rapportées au PIB de différent pays comporte certaines limites, notamment du fait que tous les pays n'ont pas les mêmes besoins en la matière compte tenu de leur structure démographique. En effet, plus la part des personnes âgées de 65 et plus dans la population est élevée, plus les dépenses de retraite en pourcentage du PIB sont élevées (graphique 6).



Graphique 6 : *Dépenses de retraite en fonction de la part de la population âgée de 65 ans et plus (moyenne 2008 – 2018). Sources : OCDE, Banque Mondiale*

On constate avec les données de la Banque Mondiale que la part de la population âgée de 65 ans et plus en France (18,3%) est inférieure à celle de l'Italie (21,4%) et de la Grèce (20,2%). Ayant une population senior plus élevée, il est ainsi compréhensible que ces deux pays allouent plus de ressources aux dépenses de retraite. Pour ce qui est des États-Unis, on constate que ceux-ci ont une population

âgée de 65 ans et plus (13,9%) notablement inférieure à celle de la France, alors même que les deux pays ont des dépenses totales de retraites d'un ordre de grandeur similaire (13,8% du PIB pour la France contre 14,3% du PIB pour les États-Unis).

Que les États-Unis dépensent plus que la France en retraites alors que leur population de senior est plus faible pourrait néanmoins n'expliquer si les conditions de vie des seniors y étaient nettement meilleures. Interrogeons-nous donc, pour finir, sur les « performances » des différents systèmes de retraite.

4. Les performances du système français de retraite en comparaison internationale

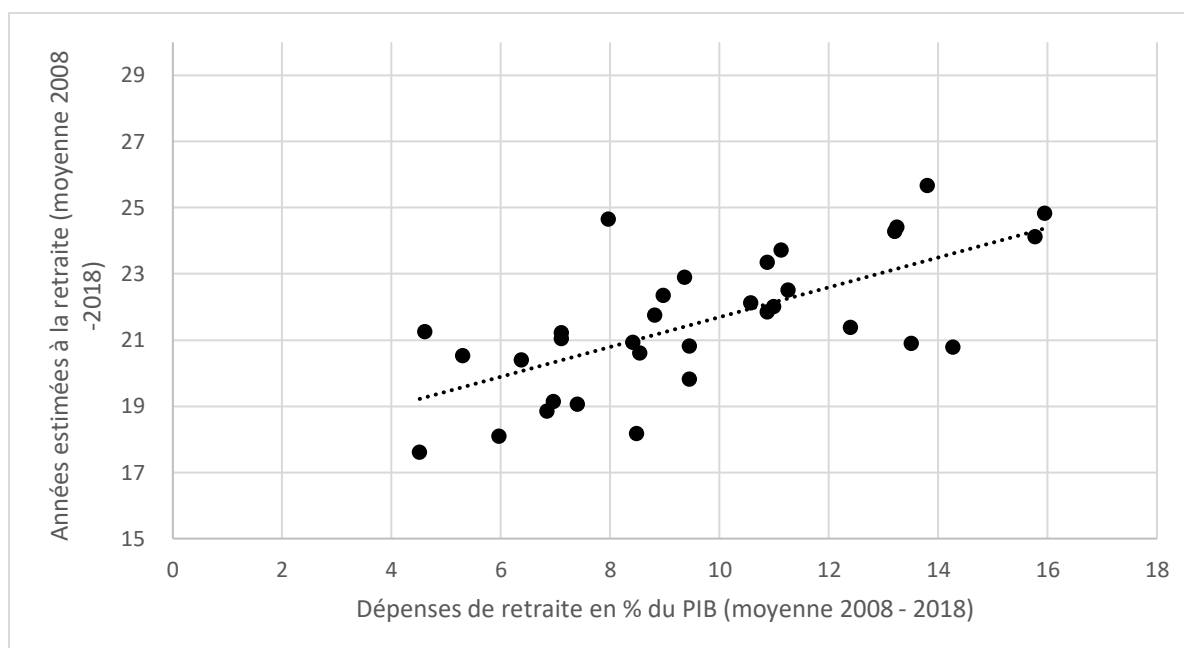
C'est une tâche difficile que de retenir des indicateurs permettant de juger de la performance de différents systèmes de retraites. Dans le cadre de ce texte, nous nous focaliserons sur trois indicateurs : le temps passé à la retraite, le taux de pauvreté des seniors, et leur risque relatif de pauvreté en comparaison à la population générale. L'idée est donc qu'un système est performant du point de vue de ses bénéficiaires s'il permet de passer plus d'années à la retraite et dans des conditions matérielles décentes¹⁴.

4.1. Le temps passé à la retraite

En tendance, plus un pays a des dépenses de retraite élevées en proportion de son PIB, plus les seniors passent un grand nombre d'années à la retraite¹⁵ (graphique 7).

¹⁴ Bien sûr, d'autres indicateurs peuvent être envisagés pour compléter cette réflexion.

¹⁵ Sur le graphique, nous avons la moyenne des années estimées passées à la retraite pour un individu entrant sur le marché entre 2008 et 2018. Il s'agit d'une moyenne non pondérée des années estimées par sexe à partir des données de l'OCDE.



Graphique 7: *Années estimées à la retraite en fonction des dépenses de retraite rapportées au PIB (moyenne 2008 – 2018). Source : OCDE*

Cela étant dit, on constate que pour un niveau de dépenses de retraite donné, les travailleurs bénéficieront d’une retraite plus ou moins longue. Ceci est un premier indicateur intéressant : pour un coût total donné, quel système permet aux travailleurs de passer le plus d’années à la retraite ? Intéressons-nous aux six pays qui ont les dépenses de retraite les plus élevées.

	Dépenses de retraite (moyenne 2008- 2018)	Année à la retraite (moyenne 2008 - 2018)	Part des 65 ans et + (moyenne 2008 - 2018)
Belgique	13,2	24,4	17,8
Portugal	13,5	20,9	19,8
France	13,8	25,7	18,3
USA	14,3	20,8	13,9
Grèce	15,8	24,1	20,2
Italie	15,9	24,8	21,4

Tableau 1: *Nombre d’années à la retraite et part des seniors pour les six pays dépensant le plus en retraites. Sources : OCDE, Banque Mondiale*

L’Italie et la Grèce forment un premier duo de pays comparables de part leur ratio de dépenses de retraite sur PIB similaires, respectivement de 15,9% et de 15,7%, et leur structure démographique proche, avec respectivement 21,4% et 20,2% de la population âgée de 65 ans et plus. Dans ces deux pays, la retraite estimée d’une personne entrant sur le marché entre 2008 et 2018 est de 24,8 ans en Italie et de 24,1 ans en Grèce. On peut considérer que ces deux pays ont des systèmes de

retraites peu ou prou équivalents, aussi bien en matière de coût total que de démographie et de nombre d'années à la retraite, mais la retraite est légèrement plus courte en Grèce alors que la part des seniors y est plus faible.

On peut ensuite comparer les États-Unis et la France, respectivement troisième (14,2%) et quatrième (13,8%) en termes de dépenses de retraite rapportées au PIB. Nous avons déjà mentionné le fait que les dépenses de retraite plus élevées des États-Unis ne pouvaient pas s'expliquer par la structure démographique, au contraire, puisque la France a une proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (18,3%) nettement supérieure à celle des États-Unis (13,9%). Or ces dépenses plus élevées ne s'expliquent pas non plus par un nombre d'années passées à la retraite supérieure. En effet, la retraite estimée d'une personne entrant sur le marché entre 2008 et 2018 est de 20,8 ans aux États-Unis contre 25,7 ans en France.

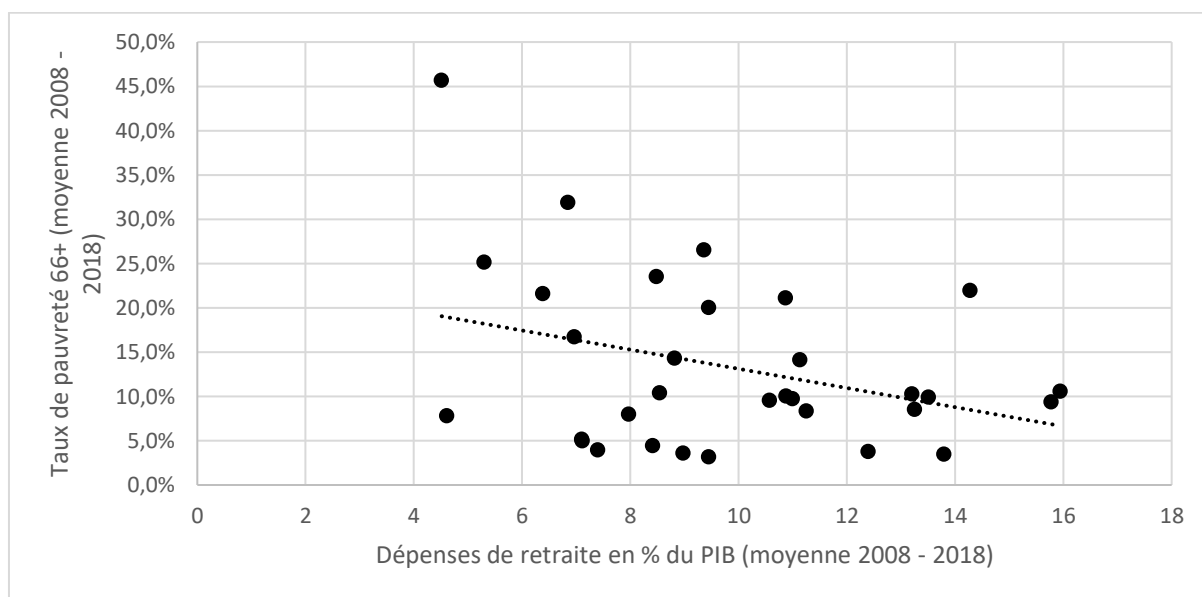
Le Portugal et la Belgique, respectivement cinquième (13,5%) et sixième (13,2%) en termes de dépenses de retraite rapportées au PIB, ont des structures démographiques légèrement différentes. Au Portugal, la population âgée de 65 ans et plus représente 19,8% de la population contre 17,8% en Belgique. La Belgique a donc une population de retraités relativement plus faible mais a des dépenses de retraite sur PIB très proches de celles du Portugal. Ainsi, la retraite estimée d'une personne entrant sur le marché entre 2008 et 2018 est de 24,4 ans en Belgique contre 20,9 ans au Portugal.

Si l'on compare la France non plus aux États-Unis mais à l'Italie, à la Grèce, au Portugal et à la Belgique, on peut constater que le système français est un système satisfaisant sur le plan du temps passé à la retraite. La France dépense moins que l'Italie ou la Grèce en retraites et permet aux retraités de bénéficier d'une retraite légèrement plus longue, essentiellement du fait que la part des seniors dans la population y est plus faible. Si l'on compare la France au Portugal, ces deux pays ont un niveau de dépense quasiment équivalent. En revanche, la retraite est notablement plus courte au Portugal, dans la mesure où la part des seniors y est plus élevée dans la population et que cela n'est pas compensé par des dépenses de retraite supplémentaires. Enfin, la comparaison entre la France et la Belgique montre que la Belgique dépense légèrement moins, ce qui peut s'expliquer par le fait que la part des seniors y est légèrement plus faible, mais le nombre d'années à la retraite y est plus faible. Il apparaît ainsi que sur le plan de la durée de la retraite, le système français est plus avantageux, pour un niveau de dépenses de retraite qui n'est pas particulièrement élevé en comparaison internationale compte tenu de la structure démographique des différents pays. Il apparaît également que le système français de retraite est assez proche de celui des autres pays européens mentionnés et que le système des États-Unis est largement moins avantageux pour les retraités alors même que, compte tenu des conditions démographiques, c'est celui qui devrait avoir le coût le plus faible.

Cependant, il ne suffit pas de passer un plus grande nombre d'années à la retraite pour que le système de retraite soit meilleur du point de vue de ceux qui en bénéficient. Il faut également s'interroger sur les conditions d'existence des retraités dans les deux systèmes. Pour cela, nous pouvons comparer le taux de pauvreté des personnes âgées de 66 ans ou plus dans les deux pays. Nous pouvons aussi comparer le risque relatif de pauvreté des personnes âgées de 66 ans ou plus par rapport à la population générale dans les deux pays.

4.2. La pauvreté des seniors

D'une manière générale, on observe une relation négative entre les dépenses de retraite rapportées au PIB et le taux de pauvreté des seniors. Plus ces dépenses sont élevées, moins les personnes âgées de 66 ans ou plus font face à des situations de pauvreté.



Graphique 8 : Taux de pauvreté des seniors en fonction des dépenses de retraite rapportées au PIB (moyenne 2008 - 2018). Source : OCDE

Au-delà de cette relation globalement négative pour l'échantillon, on constate bien que pour un niveau de dépenses de retraite donné, les seniors peuvent faire face à des situations très diverses. Comparons à nouveau les six pays qui dépensent le plus en retraite.

	Dépenses de retraite (moyenne 2008- 2018)	Taux de pauvreté 66 ans et + (moyenne 2008 - 2018)
Belgique	13,2	8,5%
Portugal	13,5	9,9%
France	13,8	3,5%
USA	14,3	21,9%
Grèce	15,8	9,3%
Italie	15,9	10,5%

Tableau 2 : Taux de pauvreté des seniors pour les six pays dépensant le plus en retraites. Source : OCDE

L'Italie et la Grèce ont à nouveau des résultats très proches. Si la durée de la retraite était légèrement plus courte en Grèce, les retraités italiens sont en revanche plus exposés à la pauvreté que leurs homologues grecs, avec un taux de pauvreté des seniors de 10,5% contre 9,3% (au seuil de 50% du revenu médian).

En moyenne entre 2008 et 2018, le taux de pauvreté des personnes âgées de 66 ans et plus était de 3,5% en France contre 21,9% aux États-Unis. Alors que collectivement les deux pays dépensent un montant proche en retraites, une personne de 66 ans ou plus a 6,3 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté aux États-Unis qu'en France.

La comparaison entre le Portugal et la Belgique montre quant à elle que les retraités portugais sont plus exposés à la pauvreté que les retraités belges, avec un taux de pauvreté respectif de 9,9% et de 8,5%.

Ce qui ressort ici est que le système français de retraite protège particulièrement bien les retraités de la pauvreté. Ceci est évident quand on compare avec les États-Unis, mais apparaît tout aussi clairement quand on compare le système français aux systèmes des autres pays européens mentionnés. Un retraité belge a 2,4 fois plus de risque de faire face à la pauvreté qu'un retraité français. Pour un retraité italien, le risque est 3 fois supérieur.

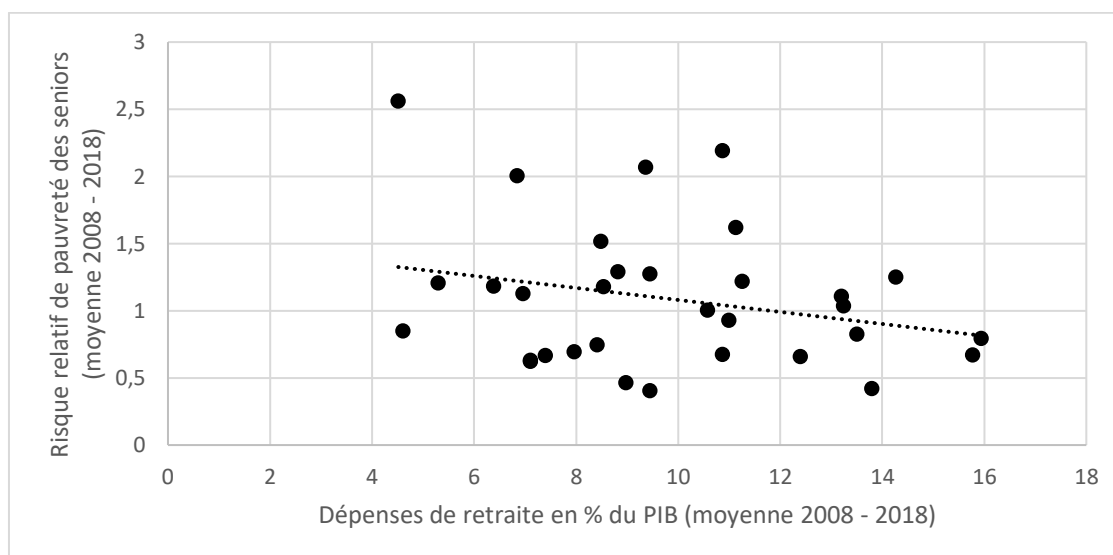
Il faut cependant prendre en compte la limite principale de ces comparaisons de taux de pauvreté des seniors, à savoir que le taux de pauvreté de la population générale n'est pas le même dans tous les pays. Pour pallier cette limite, nous allons maintenant comparer le risque relatif de pauvreté des personnes âgées de 66 ans ou plus par rapport à la population générale dans les différents pays.

4.3. Le risque relatif de pauvreté des seniors

On mesure ici le risque relatif de pauvreté des seniors en faisant le ratio entre le taux de pauvreté des seniors et ceux de la population générale pour chaque pays. Si le ratio est supérieur à 1, les seniors sont plus exposés à la pauvreté que la

population générale, et inversement, si le ratio est inférieur à 1, les retraités bénéficient d'une protection contre la pauvreté en comparaison à la population générale.

On constate sur notre échantillon une relation négative entre le risque relatif de pauvreté des seniors et les dépenses de retraite rapportées au PIB : plus les dépenses de retraite sont élevées plus la probabilité pour que le ratio soit inférieur à 1 est élevée.



Graphique 9: Risque relatif de pauvreté des seniors en fonction des dépenses de retraite rapportées au PIB (moyenne 2008 – 2018). Source : OCDE¹⁶

Poursuivons notre comparaison entre les six pays qui dépensent le plus en retraite en proportion de leur PIB.

	Dépenses de retraite en % du PIB (moyenne 2008 - 2018)	Risque relatif de pauvreté des seniors (moyenne 2008 - 2018)
Belgique	13,25	1,037
Portugal	13,51	0,826
France	13,8	0,421
USA	14,27	1,25
Grèce	15,77	0,668
Italie	15,94	0,791

Tableau 3: Risque relatif de pauvreté pour les six pays dépensant le plus en retraites. Source : OCDE

¹⁶ Pour les graphiques 8 et 9 l'échantillon passe de 32 à 31 pays car pour la Colombie le site de l'OCDE ne fournit pas d'informations sur les taux de pauvreté des seniors.

On constate à nouveau que les systèmes de retraite italien et grec ont des résultats assez proches et protègent tous les deux les retraités de la pauvreté. Aussi bien au niveau du taux de pauvreté absolu des seniors que de leur risque relatif de pauvreté, le système grec protège mieux de la pauvreté les retraités que le système italien puisqu'en Grèce les personnes âgées de 66 ans ou plus ont un taux de pauvreté de 33,2% inférieur à celui de la population générale, contre 20,9% pour l'Italie.

En moyenne sur la période 2008–2018, les personnes âgées de 66 ans ou plus avaient un taux de pauvreté de 25% supérieur à celui de la population générale aux États-Unis. En France au contraire, les personnes âgées de 66 ans ou plus avaient un taux de pauvreté de 58% inférieur à celui de la population totale.

Si les retraités portugais étaient dans l'absolu plus exposés à la pauvreté que les retraités belges, on constate en revanche que le système de retraite portugais protège mieux du risque relatif de pauvreté que le système belge. En effet, au Portugal, les personnes âgées de 66 ans ou plus ont un taux de pauvreté de 17,4% inférieur à celui de la population générale, alors qu'en Belgique, les seniors ont un taux de pauvreté supérieur de 3,7% à celui de la population générale.

Il apparaît donc que le système français de retraite présente les meilleurs résultats en matière de réduction du risque relatif de pauvreté des seniors parmi les six pays qui dépensent le plus en retraite. Les systèmes italien, grec et portugais permettent aussi une réduction du risque relatif de pauvreté des seniors mais de manière moins approfondie que le système français. En Belgique les seniors sont légèrement plus exposés à la pauvreté que la population générale tandis qu'aux États-Unis les seniors sont très exposés à la pauvreté en comparaison à la population totale – ce dernier point s'expliquant par les inégalités importantes des pensions de retraites aux États-Unis.

5. Conclusion

Le gouvernement français s'est engagé à revenir à un déficit de 3% à l'horizon 2027. Pour atteindre cet objectif sans revenir sur les cadeaux fiscaux accordés aux entreprises et aux ménages les plus riches, le gouvernement souhaite réduire les dépenses publiques. Cette focalisation sur le (faux) « problème » des dépenses publiques et de la dette publique¹⁷ amène le gouvernement français à chercher à

¹⁷ Voir à ce propos (en plus du rapport du COR et des notes de nos membres précédemment mentionnées) l'ouvrage des économistes atterrés sur la dette publique : <https://www.atterres.org/livres/la-dette-publique/>

réduire fortement et rapidement les dépenses de retraite, alors même que le système de retraite ne sera que très légèrement et transitoirement déséquilibré¹⁸.

Quand on compare les dépenses totales de retraites (publiques et privées) de 32 pays entre 2008 et 2018 à partir des données de l'OCDE, on constate que la France se trouve en quatrième position du classement des pays qui dépensent le plus en la matière. Nous avons cherché ici à donner des éléments de comparaison internationale en nous concentrant sur les six pays qui dépensent le plus en retraites, avec, dans l'ordre, l'Italie, la Grèce, les États-Unis, la France, le Portugal et la Belgique.

Il est ressorti de notre étude que le système français de retraite était le plus performant des six systèmes. Les retraités y bénéficient d'un temps plus long passé à la retraite, ils ont un taux de pauvreté plus faible que dans les autres pays et sont, en interne, moins touchés par la pauvreté que la population générale. Ces excellents résultats du système français de retraite sont obtenus alors même que la France a des dépenses de retraite et une situation démographique intermédiaire au sein de cet échantillon. Le système français de retraite n'a pas à être amputé pour être « préservé ». C'est un système économe et particulièrement performant qu'il serait tout à fait raisonnable de défendre.

¹⁸ Plus généralement, la Sécurité Sociale ne fait pas face à un problème de hausse des dépenses, mais plutôt à un problème de baisse des recettes. Voir : <https://www.atterres.org/le-deficit-de-la-securite-sociale-un-mensonge-detat/>